

MAIRIE DE SAULZAIS LE POTIER		PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres :	13	L'an deux mil dix-sept, le 18 décembre, à 19 heures 15, le conseil municipal convoqué par lettre, s'est réuni à Saulzais le Potier, sous la présidence de monsieur CARDONEL Gérard, Maire de Saulzais le Potier.
Présents	13	
Pouvoir :	0	
Absents :	0	

Membres du conseil municipal présents :

CARDONEL Gérard, ACCOLAS Didier, AUDOUSSET Pierrette, CHIROL Nadine, DAUMIN Olivier, DELAGE Bruno, DELAHAYES Jean-Marc, DOLLET Jean-Jacques, ESMOINGT Guy, FENECK Françoise, GAMBADE Karine, SZABO Bernard, VAUR Nadine.

Karine GAMBADE est nommée secrétaire de séance.

-

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 27 novembre 2017.

Ce dernier est approuvé par le Conseil Municipal.

Le Maire prend la parole afin de présenter l'ordre du jour.

20171070 – Adhésion de la commune au SICALA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-1-337 du 16 mars 2001 modifié portant création du syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents (SICALA) du Cher et les statuts annexés ;

Considérant l'intérêt à adhérer au SICALA du Cher, qui demande à étendre ses compétences à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ainsi qu'à des compétences nécessaires à son exercice, au 1er janvier 2018, sur la rivière Cher, en l'absence d'un acteur public unique sur le cours de cette rivière ;

Considérant que le syndicat interviendra dans les limites du périmètre de ses membres et pour les parties de leur territoire comprises dans le bassin versant du Cher et de ses affluents à l'aval de la confluence avec l'Aumance ;

Considérant le projet d'extension de périmètre que le SICALA du Cher a adopté par délibération en date du 19 septembre 2017 et qui comprend en totalité ou en partie les communes de Ainay-le-Vieil, Arçay, Arcomps, Arpheuilles, Bouzais, La Celette, La Celle, Cerbois, Chambon, La Chapelle-Saint-Ursin, Charenton-du-Cher, Chavannes, Civray, Colombiers, Coust, Crézançay-sur-Cher, Epineuil-le-Fleuriel, Farges-Allichamps, Favardines, La Groutte, Ineuil, Lazenay, Lèves, Limeux, Loye-sur-Arnon, Marçais, Mehun-sur-Yèvre, Meillant, Méreau, Morlac, Morthomiers, Orcenais, La Perche, Plou, Saint Caprais, Saint Georges-de-Poisieux, Sainte Lunaise, Saint Pierre-les-Etieux, Saint Symphorien, Saulzais-le-Potier, Serruelles, Le Subdray, Trouy, Uzay-le-Venon, Vernais, Vesdun, Vierzon, Villeneuve-sur-Cher pour le Cher et de Ainay-le-Château, Braize, Le Brethon, Cérilly, Couleuvre, Isle-et-Bardais, Lételon, Meaulne-Vitray, Saint Bonnet-Tronçais, Urçay, Valigny et Le Vilhain pour l'Allier ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- l'adhésion de la commune de Saulzais le Potier au SICALA du Cher au 1er janvier 2018 ;
- précise que la commune adhèrera aux compétences suivantes :
 - ✓ compétence 2 : GEMAPI
 - ✓ compétence 2 bis : compétences complémentaires à la GEMAPI.
- procède à la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du SICALA du Cher, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages :

Premier tour de scrutin : Didier ACCOLAS – Guy ESMOINGT

DÉSIGNE :

Le délégué titulaire est : Didier ACCOLAS

Le délégué suppléant est : Guy ESMOINGT

- demande à Madame la Préfète du Cher et M. le Préfet de l'Allier de prendre l'arrêté modifiant la composition du SICALA du Cher.

20171071 – Budget « Commune » - Décision modificative n°2

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur une décision modificative du budget de la commune pour effectuer le paiement des intérêts de l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, ACCEPTE la décision modificative ci-jointe :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D 66 111 Intérêts réglés à l'échéance		1 000 €
TOTAL 66 Charges Financières		1 000 €
D 6574 Subventions de fonctionnement aux associations	1 000 €	
TOTAL 65 Autres charges de gestion courante	1 000 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 000 €	1 000 €

20171072 – Frais de scolarité – Participation de la commune de FAVERDINES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer la participation aux frais de scolarité de la Mairie de FAVERDINES à 650 euros par enfant.

Questions diverses

- Projet 2018 : * rénovation des toitures (Vival – Ecole)
* signalétique : faire un inventaire
- Bulletin municipal : préparation par Françoise FENECK. Impression par le centre hospitalier spécialisé d'Ainay le Château. 350 exemplaires.
- Colis livrés - distribution mardi 19 décembre.
- Révision des listes électorales en cours.
- Réunion des artisans et commerçants avec la gendarmerie pour présentation des groupes de contact : mardi 19 décembre.

M. Bernard SZABO a participé à une réunion avec le groupe de contact. Un gendarme référent : Camille GRENET.

- SDE 18 : Bernard SZABO explique que les réunions auront lieu dorénavant au CREPS
- Pierrette AUDOUSSET a participé à une réunion sur le SPANC (Assainissement Non Collectif).
- Guy ESMOINGT : réunion SMIRTOM. Distribution des nouvelles poubelles : 2ème semestre 2018. Poubelle à ordures ménagères + poubelle jaune.
- Didier ACCOLAS présente l'évolution du PNR. La région a lancé une étude de faisabilité. Un nouvel OPAH va être mise en place.

La séance est levée à 21h00.